

La population illettrée en Belgique (1910)

Journal de la société statistique de Paris, tome 54 (1913), p. 296-298

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1913__54__296_0

© Société de statistique de Paris, 1913, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI
VARIÉTÉS

LA POPULATION ILLETTRÉE EN BELGIQUE (1910)

La Belgique possède encore un nombre relativement élevé d'illettrés; cependant les résultats du dernier recensement nous montrent que ce nombre est en voie de dimi-

nution. Mais, pour nous rendre compte du phénomène, nous ne considérerons pas le total de la population dite illettrée, car dans cet ensemble sont compris les enfants, ce qui augmente le taux de cette population d'une manière évidemment factice.

En 1866, le total des habitants sachant lire et écrire n'était même pas la moitié de la population (voir le tableau I) ou exactement 47 %. Cette proportion s'élève à 58 %

TABLEAU I

Habitants de la Belgique sachant lire et écrire (1866-1910)

Dates des recensements	Total de la population « lettrée »	Rapport pour 100 à la population totale du royaume
1866.	2.279.000	47
1880.	3.187.000	58
1890.	3.785.000	62
1900.	4.555.000	68
1910.	5.546.000	74,6

en 1880, à 62 %, en 1890, à 68 %, en 1900 et enfin à 74,6 % en 1910. Il y a donc là un réel progrès, puisque, au lieu de dépasser la moitié comme en 1866, le total des illettrés est réduit au quart et dans ce quart, ne l'oublions pas, se trouve comprise toute la population infantile. Dans toutes les provinces, l'accroissement des « lettrés » est sensible. En 1880, le taux maximum était respectivement de 73 et 70 % dans les provinces du Luxembourg et de Namur ; le taux minimum n'était guère de plus de 50 % dans les deux Flandres (52 % dans la Flandre Orientale). En 1910, le taux inférieur est toujours dans les deux Flandres, mais il est aux environs de 70 % (69 % dans la Flandre Orientale). Le premier rang est toujours tenu par le Luxembourg et Namur avec un taux respectif de 82,6 et 82,8 %. Cette proportion est encore de 80 % dans la province de Liège, mais n'est que de 73 % dans le Hainaut, c'est le taux minimum des provinces plus exclusivement françaises. Parmi les pays flamands, la première place revient au Limbourg avec un taux de 76,6 %. En laissant de côté le Brabant plutôt mixte de langue, on constate que dans l'ensemble des quatre provinces françaises (Luxembourg, Namur, Liège et Hainaut), la proportion des « lettrés » est de 80 %, tandis que dans les quatre provinces flamandes (les deux Flandres, Limbourg et Anvers), cette proportion n'est que de 73,3 %.

Quelle est la proportion de la population sachant lire et écrire pour chaque sexe ? En 1866, elle était de 50 % chez les hommes et de 44 % chez les femmes et, en 1880, les proportions respectives étaient de 60 et 55 %. Le maximum et le minimum en 1866 pour les deux sexes se trouvaient également dans les mêmes provinces : d'une part, dans le Luxembourg, avec les deux proportions de 69 et 58 % et, d'autre part, dans la Flandre Orientale, avec celles de 42 et 38 %. Ainsi, il y a moins d'un demi-siècle, plus des trois cinquièmes de la population féminine de cette province étaient illettrés ! Aujourd'hui, comme en 1866, le taux maximum des deux sexes appartient à une province wallonne, Namur, avec 83,6 et 83 % et le minimum à la Flandre Orientale avec 70 et 68,9 %. Dans l'ensemble du royaume, cette proportion est de 76 et 74 % contre 50 et 44 % en 1866. Cela montre le progrès réalisé et en même temps un meilleur équilibre entre les sexes sous le rapport de l'instruction. Par exemple, en 1866, la différence des lettrés d'un sexe à l'autre, par 100 habitants, oscillait de 4 unités dans les deux Flandres à 11 dans le Luxembourg ; en 1910, elle oscille de 2,4 dans le Hainaut et 0,6 à Namur.

Le degré d'instruction n'est pas en relation directe avec la population des communes : la proportion des « lettrés » est surtout forte dans les grandes et les petites communes, plus faible dans les localités d'importance moyenne. En effet, cette proportion est de 73,5 % dans les villes de plus de 20.000 âmes ; elle s'abaisse à 70,8 % dans celles de 5.000 à 20.000, se relève à 72,5 % dans celles de 2.000 à 5.000 et enfin atteint 77,1 % dans les communes de moins de 2.000 habitants. Ce fait s'explique cependant par la présence de nombreuses communes d'importance moyenne dans les Flandres, où la population illettrée

est plus considérable, tandis que dans les pays wallons où elle l'est moins, les petites communes sont en majorité. Les localités de moins de 2.000 âmes ne renferment que 15 % de la population totale dans les deux Flandres, tandis que cette proportion est de 70 % dans l'ensemble des deux provinces wallonnes de Luxembourg et Namur.

Mais, en dehors de la population sachant lire et écrire, le reste ne saurait être qualifié d'illettre. Il faut en effet en excepter les individus en bas âge. On ne peut avoir une idée exacte tout au moins plus nette du contingent des illettrés proprement dits qu'en considérant la proportion de la population demeurée réfractaire à l'influence de l'enseignement scolaire et postscolaire. A cet effet, la statistique belge classe a part les illettrés de plus de vingt ans. Leur nombre est encore considérable, 644.000, soit 8,68 %, environ le douzième de la population totale et 14,62 % du total des habitants âgés de plus de vingt ans. Cette dernière proportion était de 30,90 en 1880, de 28,50 en 1890 et de 21,05 en 1910. Le total des illettrés adultes est donc en voie de diminution notable. Naturellement leur proportion varie beaucoup d'une province à une autre (voir le tableau II). C'est dans les

TABLEAU II

Population des illettrés de plus de 21 ans par 100 habitants de même âge (1910)

Provinces	Proportion		
	pour 100 habitants de plus de 21 ans	pour 100 hommes de plus de 21 ans	pour 100 femmes de plus de 21 ans
Anvers.	12,2	10,0	14,5
Brabant	12,8	10,4	14,5
Flandre Occidentale	19,2	17,0	21,7
Flandre Orientale.	21,1	20,0	23,0
Hainaut	19,2	16,5	21,8
Liège	10,7	8,6	12,8
Limbourg.	12,1	9,7	14,5
Luxembourg.	4,5	3,4	5,5
Namur.	6,7	5,6	8,0
Le Royaume.	14,6	12,4	17,0

Flandres et dans le Hainaut que le taux est le plus élevé avec 21 % dans la Flandre Orientale et 19,2 également dans le Hainaut et la Flandre Occidentale. Dans la province de Namur, la proportion est de moins de 7 % et elle n'est que de 4,5 % dans le Luxembourg. Dans l'ensemble du royaume il y a pour, 100 hommes adultes, 12,6 illettrés, et pour 100 femmes adultes, 17. Dans toutes les provinces, le pourcentage des illettrés est supérieur chez les femmes : dans les deux Flandres et le Hainaut, il dépasse le cinquième de la population féminine totale (maximum 23 % dans la Flandre Orientale); dans le Namur et le Luxembourg, ce taux est de 8 et 5,5 %.

Par rapport à la population des communes, nous trouvons le même phénomène que pour les « lettrés ». C'est dans les catégories extrêmes de la population que se trouve la plus faible proportion d'illettrés. Elle est de 13,4 % dans les villes de plus de 20.000 âmes et de 11,7 % seulement dans les communes de moins de 2.000 habitants. Au contraire, elle est de 19 et 15,80 % dans celles de 5.000 à 2.000 et de 2.000 à 5.000 habitants.

En somme, quels que soient les progrès réalisés par nos voisins dans le domaine de l'enseignement populaire, le taux de leurs illettrés est encore beaucoup trop élevé. Le progrès scolaire n'est pas en Belgique au même niveau que le progrès économique. Il y a certainement la une ombre au tableau et on ne peut que souhaiter de la voir bientôt disparaître.

P. M.